CONDITIONS GÉNÉRALES ET DE LICENCE D'UTILISATION DE LA PLATEFORME iNNERSHiP.

Version en date du 24 septembre 2026

INFORMATIONS LÉGALES RELATIVES À L'ENTREPRISE

La société iNNERSHiP SAS au capital de 22.970,00 € inscrite au Registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER, sous le numéro 811 488 113, dont le siège social est fixé Résidence Château Levat, 188 rue Alfred Cortot, Montpellier 34000. Ci-après désignée «iNNERSHiP », « société iNNERSHiP », « Le concédant ».

La société iNNERSHiP, responsable du traitement des données personnelles collectées sur la Plateforme, met en œuvre les mesures nécessaires pour garantir la protection de la vie privée de ses utilisateurs conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et aux lois applicables en matière de protection de la vie privée.

PREAMBULE ET DEFINITIONS

La portée du présent contrat de licence concerne l'utilisation de la Plateforme « **iNNERSHiP** », ci-après « **la Plateforme** », « l'Application ». La plateforme iNNERSHiP accompagne chaque individu dans l'atteinte de ses objectifs en lien avec la transformation collective de son entreprise. Elle stimule le développement des talents, favorise l'équilibre professionnel et offre une connexion fluide avec un coach personnel, si applicable. Grâce à des questions structurantes et des interactions guidées, elle propose un coaching ciblé et sur-mesure, adapté aux besoins de chacun.

Le **Client** désigne toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public souhaitant s'engager dans une ou plusieurs des prestations fournies par la société iNNERSHiP. Ci-après, le « Client » ou le « Licencié ».

L'**Utilisateur** est la personne physique qui utilise la Plateforme que ce soit directement en tant que Client ou à la demande du Client. La nature des données personnelles de l'Utilisateur collectées via la plateforme sont de type : adresse email, prénom et nom, réponses à des questions, interactions avec le coach dans le cadre du mentorat, etc.).

Le **Professionnel/Coach** désigne toute personne physique qui utilise l'Application dans sa version directement disponible sur le site web de iNNERSHiP ou bien sur « l'Apple store » ou sur « Google Play ». La nature des données personnelles de l'Utilisateur Grand Public collectées via la plateforme sont de type : adresse email, prénom et nom.

Le Licencié désigne à la fois le Client, l'Utilisateur et le Professionnel. Le Licencié doit respecter les termes du présent contrat.

COLLECTE ET UTILISATION DES DONNÉES

iNNERSHiP collecte des données personnelles dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, telles que :

- Identifiants personnels (nom, prénom, email)
- Données liées à la réponse aux questions posées dans le cadre des parcours de coaching
- Informations sur l'interaction avec les coachs et autres utilisateurs (messages, feedback, etc.)

Finalités de la collecte des données :
Ces données sont collectées pour personnaliser l'expérience utilisateur, pour permettre le mentorat, et pour l'analyse de comportements. Elles ne sont en aucun cas utilisées à des fins marketing ou publicitaires.

1. CONSENTEMENT ET BASES LÉGALES DU TRAITEMENT

Le traitement des données personnelles collectées sur la Plateforme repose sur les bases légales suivantes :
Consentement : L'utilisateur consent explicitement à la collecte et à l'utilisation de ses données personnelles dans le cadre des services proposés par iNNERSHiP.
Exécution d'un contrat : Les données peuvent être nécessaires à l'exécution du contrat entre iNNERSHiP et l'utilisateur, notamment pour permettre l'accès aux services de mentorat et autres prestations.
Intérêt légitime : Certaines données peuvent être collectées et utilisées pour analyser l'utilisation de la Plateforme et l'améliorer. »

2. DROIT DES UTILISATEURS

En vertu des lois applicables sur la protection des données personnelles, les utilisateurs disposent des droits suivants :

Droit d'accès : L'utilisateur peut obtenir des informations sur les données personnelles le concernant collectées par iNNERSHiP.
Droit de rectification : L'utilisateur peut demander la correction de données personnelles inexactes ou incomplètes.

Droit d'effacement : L'utilisateur peut demander l'effacement de ses données personnelles, sous réserve des obligations légales de conservation.
Droit à la portabilité : L'utilisateur peut demander à recevoir ses données dans un format structuré et couramment utilisé.
Droit d'opposition : L'utilisateur peut s'opposer au traitement de ses données personnelles dans certaines situations.
Droit de retrait du consentement : L'utilisateur peut retirer son consentement à tout moment pour les traitements fondés sur son consentement.

3. SÉCURITÉ DES DONNÉES

iNNERSHiP met en œuvre des mesures de sécurité appropriées pour protéger les données personnelles de ses utilisateurs contre tout accès non autorisé, toute divulgation ou toute altération. Ces mesures incluent, entre autres, le cryptage des données, des contrôles d'accès stricts et des audits réguliers de sécurité.

4. PARTAGE DES DONNÉES AVEC DES TIERS

Les données personnelles des utilisateurs peuvent être partagées avec des tiers prestataires de services uniquement dans le cadre de l'exécution des services proposés par la Plateforme, tels que les services de stockage, d'hébergement et de maintenance. Ces tiers sont contractuellement tenus de respecter les obligations de confidentialité et de sécurité des données personnelles.

5. TRANSFERT INTERNATIONAL DES DONNÉES

iNNERSHiP peut transférer des données personnelles en dehors de l'Union Européenne et des États-Unis, notamment pour des services d'hébergement ou de traitement des données. Dans ce cas, iNNERSHiP met en place les mesures de protection appropriées, telles que des clauses contractuelles types, afin de garantir que les données bénéficient d'un niveau de protection adéquat.

6. MODIFICATION DES CONDITIONS D'UTILISATION

Les conditions générales peuvent être modifiées et si tel est le cas, les utilisateurs seront informés de ces modifications par e-mail.

LICENCE D'UTILISATION

Le présent contrat (ci-après « Contrat » ou « Licence ») est passé entre le Client et la SOCIÉTÉ iNNERSHiP qui distribue la Plateforme. Ce Contrat régit notamment la licence de la Plateforme et de tous ses composants, notamment logiciels, qui restent la propriété du concédant.

Toute utilisation de la Plateforme de quelque façon que ce soit, signifie que le Licencié reconnaît avoir lu le présent contrat et accepte d'être lié par ses dispositions.

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation des services à ses besoins et avoir reçu toutes informations et conseils nécessaires à l'expression de son consentement libre et éclairé.

La société iNNERSHiP, responsable du traitement des données personnelles collectées sur la Plateforme, met en œuvre les mesures nécessaires pour garantir la protection de la vie privée de ses utilisateurs conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et aux lois applicables en matière de protection de la vie privée.

ARTICLE 1ER : FORMATION DU CONTRAT

1.1 Conditions générales et conditions particulières

Lors de la création du compte ou de la signature d'un devis, le Licencié accepte expressément la collecte et le traitement de ses données personnelles selon les modalités définies dans la Politique de Confidentialité d'iNNERSHiP. Ces données peuvent être utilisées pour fournir les services de la Plateforme, personnaliser l'expérience utilisateur, ainsi que pour les autres finalités décrites dans la présente licence et la politique de confidentialité.

1.2 Point de départ du contrat.

Dans tous les cas, le point de départ du Contrat débute le jour où l'entrée ou les entrées commandée(s) par le Licencié sont créées.
Version 3.

1.3 Acceptation

L'Utilisateur, en cochant la case prévue à cet effet lors de son inscription, accepte non seulement les présentes conditions générales d'utilisation, mais aussi la collecte et le traitement de ses données personnelles comme décrit dans la Politique de Confidentialité d'iNNERSHiP.

1.4 Disponibilité et opposabilité

Les présentes conditions générales d'utilisation ainsi que la Politique de Confidentialité, qui décrit en détail la collecte et le traitement des données personnelles des utilisateurs, sont disponibles sur les sites et peuvent être consultées à tout moment. Ces documents sont également envoyés sur demande par téléphone, email ou courrier postal.

1.5 Modification

iNNERSHiP se réserve le droit de modifier ses conditions générales d'utilisation à tout moment. En cas de modification substantielle des conditions concernant le traitement des données personnelles, les utilisateurs en seront informés par email ou via une notification sur la plateforme. Les utilisateurs auront alors la possibilité de consulter les nouvelles conditions et d'accepter ou refuser les modifications. En cas de refus, l'accès à la plateforme pourra être restreint.

ARTICLE 2 : PROPRIETE

La Plateforme est la propriété exclusive de la société iNNERSHiP. L'Application ne vous est pas vendue, mais vous est concédée sous forme d'une licence d'utilisation, exclusivement pour les fins définies dans le présent Contrat. Les utilisateurs restent propriétaires de leurs données personnelles collectées via la Plateforme. iNNERSHiP s'engage à respecter la législation applicable en matière de protection des données personnelles en vigueur dans le pays de l'Utilisateur.

Les données personnelles collectées seront conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution des services de la Plateforme et conformément aux exigences légales. Lorsque les données ne sont plus nécessaires, elles seront supprimées.

ARTICLE 3 : DROITS DE PROPRIÉTÉ

Tous les droits, titres et droits de propriété qui apparaissent sur ou dans la Plateforme (incluant, sans s'y limiter, tous les brevets, secrets de commerce, marques de commerce, copyrights et droits d'auteur, images, photographies, animations vidéo, audio, musique, texte, code source et ainsi que les applications logicielles incorporées dans la Plateforme) et toutes les copies de l'Application sont la propriété exclusive de la SOCIÉTÉ iNNERSHiP, sauf les données personnelles collectées auprès des utilisateurs, qui demeurent la propriété des utilisateurs conformément à la Politique de Confidentialité d'iNNERSHiP.

La Plateforme est protégée par le droit d'auteur ainsi que par les traités internationaux et autres lois relatives aux droits de propriété intellectuelle et à la concurrence déloyale. Toute violation de ce Contrat, incluant la collecte et l'utilisation non autorisée des données personnelles, est susceptible d'être considérée comme punissable selon la loi en vigueur.

ARTICLE 4 : PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Le Licencié ne saurait revendiquer une quelconque propriété sur les marques, logiciels, données collectées via la Plateforme, et autres éléments d'information. Sauf stipulation

particulière, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle cessibles concernant les résultats tangibles et/ou intangibles résultant de l'exécution de la commande restent la propriété du prestataire sans limitation de durée et sans limitation géographique.

ARTICLE 5 : CONCESSION DE LICENCE

La SOCIÉTÉ iNNERSHiP concède au Client et/ou à l'Utilisateur une licence d'utilisation de la Plateforme, non exclusive, incessible, non transférable (excepté dans les conditions prévues par le présent Contrat). Le Licencié s'engage à utiliser la Plateforme dans le respect des lois et règlements applicables, notamment ceux relatifs à la protection des données personnelles (RGPD, LPRPDE, etc.).

La Plateforme et la documentation qui l'accompagne sont protégées par les lois sur la propriété intellectuelle. Elles sont concédées sous licence et soumises à des restrictions d'utilisation et de divulgation. Sauf disposition du contrat de licence ou de la loi, le Licencié ne peut notamment pas copier, reproduire, traduire, diffuser, modifier, breveter, transmettre, distribuer, exposer, exécuter, publier, partager ou afficher la Plateforme, même partiellement, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, sans l'accord préalable écrit de la SOCIÉTÉ iNNERSHiP.

Le Licencié s'engage à respecter la sécurité des données et à ne pas utiliser la Plateforme pour traiter des données personnelles d'une manière non conforme à la Politique de Confidentialité de la SOCIÉTÉ iNNERSHiP et aux lois applicables sur la protection des données.

Le Licencié s'engage à ne pas faire de réingénierie, décompiler, désassembler, ou par quelque moyen que ce soit réduire le code de la Plateforme sous une forme intelligible à l'homme, y compris toute fonctionnalité impliquant le traitement des données personnelles.

ARTICLE 6 : DURÉE ET RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

Le présent Contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de la création effective de l'accès à la Plateforme par la SOCIÉTÉ iNNERSHiP au bénéfice du Client. En l'absence d'opposition de la part du Client, le contrat sera renouvelé par tacite reconduction. Le Licencié peut résilier le Contrat à tout moment, conformément aux modalités prévues ci-dessous.

En cas de résiliation du Contrat, la SOCIÉTÉ iNNERSHiP s'engage à supprimer ou anonymiser les données personnelles des utilisateurs dans les délais légaux, conformément à la Politique de Confidentialité.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS DE LA SOCIETE iNNERSHiP

La SOCIÉTÉ iNNERSHiP s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaire à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et de l'état de l'art,

et à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des données personnelles traitées dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme.

iNNERSHiP se réserve le droit de modifier et/ou de supprimer des fonctionnalités et des services, par exemple des Parcours, de manière discrétionnaire et sans préavis. Ces évolutions et modifications ne sauraient en aucun cas ouvrir droit à une quelconque réparation ou indemnisation ni à une remise en cause de la durée du contrat, sauf dans le cas où ces modifications affecteraient négativement la gestion des données personnelles des utilisateurs, auquel cas des mesures seront prises pour informer les utilisateurs.

ARTICLE 8 : LIVRAISON / ACCES

Le délai de livraison du produit vendu ou d'accès au service sera défini aux conditions particulières ou dans l'offre commerciale. La SOCIÉTÉ iNNERSHiP ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client qu'en cas de délai de livraison excédant soixante jours par rapport à la date prévue dans les conditions particulières. La SOCIÉTÉ iNNERSHiP prendra toutes les mesures raisonnables pour garantir la disponibilité de la plateforme, sous réserve de circonstances indépendantes de sa volonté.

En cas de retard dans l'accès au service, iNNERSHiP s'engage à informer le Licencié dans les plus brefs délais et à prendre toutes les mesures nécessaires pour minimiser l'impact sur l'utilisation de la plateforme. Si des données personnelles sont concernées par le retard, le Licencié sera informé en accord avec la politique de confidentialité en vigueur.

ARTICLE 9 : CONDITIONS D'EXPLOITATION

iNNERSHiP s'efforce de permettre l'accès au site 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou d'un événement hors du contrôle d'iNNERSHiP, et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du site et des services. En cas d'incident de sécurité affectant les données personnelles des utilisateurs, iNNERSHiP s'engage à notifier l'incident aux utilisateurs concernés dans les délais prévus par la législation applicable (notamment le RGPD).

Les Anomalies Non Bloquantes et les Anomalies Semi Bloquantes ne sont pas considérées comme des interruptions de Service.

Le Licencié reconnaît que les fluctuations de bande passante et les aléas du fournisseur d'accès sont des éléments ayant un impact de nature à altérer les prestations offertes par la SOCIÉTÉ iNNERSHiP et extérieures à ses moyens techniques.

Le Licencié reconnaît avoir vérifié l'adéquation de son matériel et infrastructures à la Plateforme.

iNNERSHiP s’engage à fournir le service demandé conformément aux prévisions contractuelles pour l’exécution desquelles elle est soumise à une obligation de moyens.

ARTICLE 10 : RESTRICTIONS SUR L’UTILISATION DE LA PLATEFORME.

La Plateforme ne pourra être utilisée par le Licencié que dans le cadre des finalités prévues au Contrat et par les conditions particulières. En particulier, le Licencié s'engage à ne pas utiliser la Plateforme pour traiter des données personnelles en dehors des conditions prévues par le présent Contrat et la Politique de Confidentialité d’iNNERSHiP.

ARTICLE 11 : OBLIGATIONS DU LICENCIÉ

11.1 Capacité

Le Licencié s’engage à disposer du pouvoir, de l’autorité et de la capacité nécessaire à la conclusion et à l’exécution du présent Contrat.

11.2 Loyauté

Le Licencié s’engage à fournir des informations exactes et à jour ainsi qu’à signaler toute modification éventuelle des informations qu’il a communiquées dans le cadre du présent contrat. La SOCIÉTÉ iNNERSHiP pourra éventuellement demander au Licencié tout document de nature à justifier de l’exactitude des informations communiquées, y compris en ce qui concerne les données personnelles traitées.

11.3 Obligation de modération et de retenue

Toute personne utilisant la Plateforme s’interdit notamment, mais sans s’y limiter, de diffuser des informations ou contenus portant atteinte à la vie privée d'autrui, de collecter des données personnelles sans le consentement approprié, ou d'utiliser la Plateforme de manière à violer les lois relatives à la protection des données personnelles.

11.4 Confidentialité et sécurité

Le Licencié s’engage à respecter l’ensemble du cadre juridique en vigueur, notamment les législations relatives à la protection des données personnelles. En cas de compromission des mots de passe ou des données personnelles, le Licencié devra immédiatement notifier iNNERSHiP conformément aux exigences légales de notification de violations de données personnelles.

11.5 Conséquences du non-respect des obligations

En cas de manquement aux obligations relatives à la sécurité des données personnelles, de divulgation non autorisée ou de violation de la confidentialité, iNNERSHiP se réserve le droit de suspendre immédiatement l'accès à la Plateforme et de résilier le Contrat, sans préjudice des recours légaux et des dommages-intérêts éventuels.

ARTICLE 12 : DONNEES PERSONNELLES ET VIE PRIVÉE

Le Client, les Utilisateurs et les Utilisateurs Grand Public doivent prendre connaissance de la Charte de protection de la vie privée et des traitements de données à caractère personnel de la Plateforme iNNERSHiP. Il est rappelé que la Charte est susceptible d'être mise à jour et qu'il est de la responsabilité des utilisateurs de consulter régulièrement cette dernière.
Le Licencié reconnaît qu'il est responsable de la conformité des traitements qu'il effectue sur les données personnelles, en particulier dans le cadre des services fournis aux Utilisateurs, et s'engage à respecter la législation applicable, y compris en matière de protection des données personnelles.

Il est rappelé au Client que la SOCIÉTÉ iNNERSHiP n'est responsable que des traitements dont elle détermine les finalités et les moyens et que le Client doit en permanence respecter le cadre juridique applicable et la doctrine des autorités de protection des données. Le fait que la Plateforme soit développée en tenant compte des principes de la Privacy by Design ne signifie en rien que le Client est dispensé de respecter les lois et règlements en vigueur tant notamment au niveau des formalités préalables que des droits des personnes concernées par un éventuel traitement de données à caractère personnel dont le Client serait le responsable.

La SOCIÉTÉ iNNERSHiP ne pourra en aucun cas être tenue responsable des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par le Licencié, et ce quand bien même ce dernier exploiterai les flux de données entre le/les site(s) de la SOCIÉTÉ iNNERSHiP et l'Utilisateur de la Plateforme. À cet égard, il est expressément précisé que, non seulement, l'exploitation de ces flux est contractuellement interdite, mais encore qu'elle est susceptible de constituer une infraction pénale.

ARTICLE 13 : COLLABORATION DU LICENCIÉ

L'utilisation de la Plateforme implique la collaboration immédiate, pleine et entière du Licencié. Si le Licencié ne collabore pas pleinement avec le concédant en ne respectant pas notamment les dispositions du présent contrat, il ne pourra être fondé à obtenir quelque réparation que ce soit en cas de mauvais fonctionnement ou autres problèmes avec la Plateforme.

Le Licencié s'engage à coopérer de manière proactive avec iNNERSHiP, en fournissant toutes les informations et accès nécessaires pour permettre le bon fonctionnement de la Plateforme. En cas de défaillance dans la collaboration, notamment si le Licencié ne respecte pas les

obligations prévues par le présent contrat, iNNERSHiP pourra suspendre ses services sans compensation ni responsabilité à son égard.

ARTICLE 14 : ACCORD RELATIF À L'UTILISATION DES DONNÉES

Le Licencié accepte que la SOCIÉTÉ iNNERSHiP collecte, maintienne et utilise des informations relatives à l'utilisation de la Plateforme, telles que des informations techniques, diagnostiques, et de performance, dans le respect des règles de confidentialité en vigueur. Ces informations peuvent être utilisées pour améliorer les produits, proposer des mises à jour, et fournir des services relatifs à la Plateforme. Le Licencié reconnaît que ces informations peuvent être utilisées de manière anonymisée, et que le consentement préalable des utilisateurs sera requis si nécessaire.

ARTICLE 15 : OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ

Sauf accord de chacune des parties, celles-ci s'engagent à ne pas révéler à des tiers, si ce n'est dans le cadre du respect d'une obligation légale ou d'une décision judiciaire, les informations auxquelles elles auront accès dans le contexte du présent contrat.

Chacune des parties s'engage notamment à ne pas divulguer les documents ou renseignements communiqués par l'autre à l'occasion de l'exécution du présent contrat et s'engage à faire respecter cette stipulation par ses collaborateurs.

Les parties s'engagent à respecter la confidentialité des informations sensibles, y compris des données personnelles, auxquelles elles auront accès dans le cadre du présent contrat. En cas de violation de cette obligation de confidentialité, la partie responsable pourra être soumise à des sanctions légales et contractuelles, y compris à une action en dommages-intérêts

ARTICLE 16 : FORCE MAJEURE ET FAIT DU PRINCE

Aucune des parties au Contrat ne pourra engager la responsabilité de l'autre si l'exécution du contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit, ou d'une cause extérieure, tels que notamment : catastrophes naturelles, grèves, état de guerre, tremblement de terre, feu, explosions, interventions des autorités civiles ou militaires, dégâts des eaux, mauvais fonctionnement ou interruption du réseau électrique ou de télécommunication, cette liste étant donnée à titre indicatif et non exhaustif.

Il en va de même en cas de fait du prince. Cette expression désigne un fait extérieur aux parties consistant en une mesure prise par une personne publique et ayant pour effet de rendre plus difficile l'exécution du Contrat.
La partie affectée par un cas de force majeure ou un fait du prince devra en informer l'autre partie dans les plus brefs délais, et ce, par tout moyen écrit permettant de garantir la

notification. La partie affectée par cet événement devra également faire tout son possible pour limiter les effets de la force majeure ou du fait du prince sur l'exécution de ses obligations.

ARTICLE 17 : RÉSOLUTION DES PROBLÈMES

En cas de dysfonctionnement du service, le Licencié devra contacter **support@innership.com** et s'assurer que les difficultés qu'il rencontre sont effectivement liées à la Plateforme et non, par exemple, à l'état de son réseau et/ou de son système d'information.

Le Licencié est informé que l'Assistance sert à résoudre les anomalies et ne pourra en aucun cas pallier un manque de formation du Licencié. La SOCIÉTÉ iNNERSHiP se réserve le droit de refuser la prise en charge d'une demande du Client si son comportement ou la fréquence de ses demandes sont de nature à caractériser un service de formation ou à troubler le fonctionnement normal du service d'assistance.

Les anomalies désignent tout dysfonctionnement, erreur, ou défaillance de la Plateforme qui empêche son fonctionnement normal et conforme à la documentation fournie. En cas de demande d'assistance, le Licencié devra s'assurer que le problème ne provient pas de son propre environnement (réseau, système d'information, configuration personnelle).
iNNERSHiP se réserve le droit de refuser toute demande d'assistance si celle-ci découle d'un manque de formation, d'une utilisation non conforme ou d'un volume excessif de demandes répétitives.

ARTICLE 18 : LIMITATIONS ET EXCLUSION DE GARANTIE

Dans les limites permises par la loi applicable la SOCIÉTÉ iNNERSHiP fournit l'accès à la Plateforme et (s'il y a lieu) tous services de support connexes ("services de support") sans aucune garantie expresse ni implicite.

La Plateforme et les services de support sont fournis tels quels et avec toutes leurs imperfections. La SOCIÉTÉ iNNERSHiP exclut expressément toutes autres garanties implicites ou expresses, incluant, sans limitation, toute (s'il y a lieu) garantie implicite de qualité, d'adéquation à un usage particulier et toute garantie d'éviction des droits d'un tiers, d'absence de virus, de précision des informations dans la documentation.

La SOCIÉTÉ iNNERSHiP exclut notamment, sans que cette liste soit limitative, toute garantie contre toute interruption dans le fonctionnement total ou partiel de la Plateforme, ses dysfonctionnements et ses erreurs. La SOCIÉTÉ iNNERSHiP ne garantit pas que les défauts de la Plateforme seront corrigés.

Aucune information ou conseil, communiqué de quelque manière que ce soit, notamment oralement ou par écrit par la SOCIÉTÉ iNNERSHiP ou l'un de ses représentants ne pourra créer une garantie au profit du Licencié.

La garantie limitée exposée ci-dessus est la seule garantie qui est concédée au Licencié par la SOCIÉTÉ iNNERSHiP. La SOCIÉTÉ iNNERSHiP exclut expressément toutes garanties, y compris légales, autres que celles exposées ci-dessus, cette exclusion incluant notamment toute garantie des vices cachés (dans la mesure permise par la réglementation applicable), d'absence de caractère défectueux, au sens des lois et règlements en vigueur, ou d'adéquation à un usage.

Si l'exécution du contrat ou de toute obligation incombant à la SOCIÉTÉ iNNERSHiP est empêchée, limitée ou altérée du fait notamment d'une défaillance des réseaux de transmission, d'effondrement des installations, de panne d'électricité, d'une loi, d'une injonction, d'une demande ou d'une exigence gouvernementale, d'une grève ou de toute autre circonstance hors du contrôle raisonnable de la SOCIÉTÉ iNNERSHiP alors, sous réserve d'avoir notifié rapidement la situation au Licencié, iNNERSHiP sera dispensée de l'exécution de ses obligation pour la durée de l'empêchement, de la limitation ou de l'altération. Réciproquement, le Licencié sera alors, dans les mêmes proportions et dans le même contexte, dispensé de l'exécution de ses obligations qui sont affectées par le contexte susvisé.

Dans les limites permises par la législation applicable, la SOCIÉTÉ iNNERSHiP exclut toute garantie expresse ou implicite, y compris mais non limitées à la garantie des vices cachés et la garantie de conformité, à l'exception des garanties légales qui ne peuvent être exclues par la loi.
En aucun cas, la responsabilité de iNNERSHiP ne saurait excéder le montant total payé par le Licencié au titre du présent contrat pour la prestation concernée.
La SOCIÉTÉ iNNERSHiP ne pourra être tenue responsable des pertes indirectes, telles que la perte de données, la perte de profit ou de revenus, ou tout dommage indirect résultant de l'utilisation de la Plateforme.

ARTICLE 19 : EXCLUSION ET LIMITATION DES RECOURS ET INDEMNISATIONS

19.1 : Exclusions

La SOCIÉTÉ iNNERSHiP, ses dirigeants, partenaires, cadres ou employés ne sauraient être tenus responsables de quelque préjudice indirect que ce soit (ceci incluant notamment les dommages en raison de pertes d'affaires ou de bénéfices, les interruptions d'activité, pertes de données commerciales, etc.), ou les pertes directes d'affaires, de bénéfices ou de revenus, qu'ils soient prévisibles ou non, découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser la Plateforme ou sa documentation et ce, quel que soit le fondement invoqué.

La limitation de responsabilité ci-dessus ne s'applique pas en cas de négligence grave, de faute lourde ou de violation des obligations légales. La SOCIÉTÉ iNNERSHiP ne pourra en aucun

cas être tenue responsable des dommages indirects tels que pertes de données ou d'opportunités commerciales, sauf en cas de négligence manifeste ou de violation directe des obligations légales envers les consommateurs.

19.2 : Limitations

La responsabilité totale de la société iNNERSHiP au titre de la présente Licence pour quelque préjudice que ce soit subi du fait de la Plateforme, et survenant de quelque manière que ce soit, dans les limites spécifiées expressément dans la licence ne peut en aucun cas dépasser le montant versé pour l'acquisition des droits d'utilisation de la Plateforme qui a causé le préjudice. Cette limitation n'est pas applicable en cas de décès ou de dommage corporel résultant notamment d'une négligence de la SOCIÉTÉ iNNERSHiP, si (et dans la mesure où) la législation en vigueur prévoit cette responsabilité. Les stipulations de la présente licence n'affectent ou ne nuisent en rien aux dispositions légales protégeant les consommateurs qui ont acquis l'Application mobile et l'accès à la Plateforme en dehors de toute activité professionnelle.

ARTICLE 20 : APPLICATIONS À RISQUE

Cette Plateforme a été développée pour un usage général dans le cadre de l'accompagnement de changement collectif en entreprise, en mobilisant les forces individuelles de chacun. Cette Plateforme n'est pas conçue ni destinée à être utilisée dans des applications à risque, notamment dans des applications pouvant causer des dommages corporels. Si le Licencié utilise la Plateforme dans un contexte dangereux, il en va de sa responsabilité de prendre les mesures nécessaires à son utilisation dans des conditions optimales de sécurité. La SOCIÉTÉ iNNERSHiP décline toute responsabilité quant aux dommages causés par l'utilisation de la Plateforme dans un contexte à risque.

Cette Plateforme n'est pas conçue pour être utilisée dans des secteurs ou contextes à risque élevé, tels que ceux liés à la santé, la sécurité, ou toute application où une défaillance pourrait causer des dommages corporels. Le Licencié doit, dans ce cas, prendre toutes les mesures de sécurité appropriées et s'assure que son utilisation respecte toutes les normes légales applicables.

ARTICLE 21 : FORMATION

Le concédant préconise au Licencié la formation dispensée par le concédant pour l'utilisation de la Plateforme. Les formations seront facturées conformément aux tarifs de l'offre commerciale.

La formation dispensée par iNNERSHiP est optionnelle et est disponible sous forme de modules en ligne ou en présentiel. Le contenu et les tarifs de la formation sont définis dans l'offre commerciale et peuvent être adaptés en fonction des besoins spécifiques du Licencié.

ARTICLE 22 : RÉSILIATION

Le présent contrat peut être résilié à son échéance, à défaut, il sera tacitement reconduit selon les modalités prévues à l'article 6 du présent contrat.

Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure ou de fait du prince subsistant plus de trente jours.

La SOCIÉTÉ iNNERSHiP pourra mettre fin à ce Contrat à tout moment et sans préavis si le Licencié ne respecte pas les termes de cet accord. À la suite d'une telle résiliation, le Licencié devra cesser d'utiliser la Plateforme, et tous les droits qui lui sont conférés par cette licence prendront fin.

ARTICLE 23 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le fait pour l'une des parties de ne pas exiger l'application d'une clause ne pourra être considéré comme une renonciation permanente à cette clause.
Toute communication électronique relative à ce contrat sera traitée conformément à la politique de confidentialité et à la réglementation applicable sur la protection des données.

23.1 : Nullité

Si l'une quelconque des stipulations du présent contrat de licence d'utilisation est déclarée nulle au regard d'une règle de droit ou d'une loi en vigueur, elle sera réputée non écrite sans affecter les autres clauses qui conserveront leur force et leur portée.

23.2 : Renonciation

Le fait pour le concédant de ne pas exiger l'application d'une des clauses du présent contrat ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation du concédant aux droits découlant de cette clause.

23.3 : Communications

Pour tout échange par des moyens électroniques (courrier électronique et utilisation des formulaires de contact notamment) ; la date et l'heure du serveur de la société iNNERSHiP feront foi entre les parties. Ces informations seront conservées par iNNERSHiP pendant toute la durée de la relation contractuelle.

ARTICLE 24 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de ce contrat sera, sous les réserves légales, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Montpellier, qu'il y ait ou non pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Avant d'entamer toute procédure judiciaire, les parties conviennent de tenter une résolution amiable du litige, notamment par médiation. Si la médiation échoue, le litige sera alors soumis à la juridiction compétente comme défini ci-dessus.